



Année universitaire 2022/2023

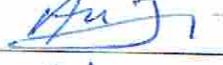
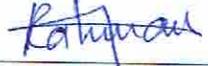
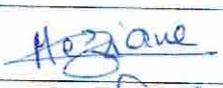
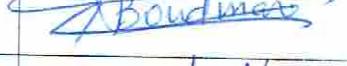
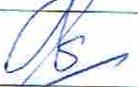
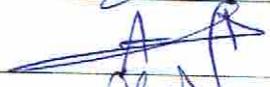
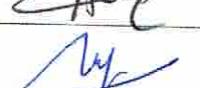
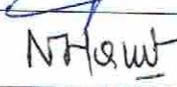
PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FACULTE

Références de la Session

Nature de la session		Date de la session	Numéro de session	Nombre d'absents
Ordinaire	Extraordinaire			
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	20/10/2022	10	01/23



Liste des présents à la réunion Extraordinaire du CSF du 20 octobre 2022

Membres du conseil scientifique de la faculté			
N°	Nom & Prénom	Qualité	Emargement
01	LAMROUS Omar	Président du CSF	
02	HAMAZ Abdelghani	Doyen	
03	BEDOUHENE/KHELLAS Fazia	Vice-Doyenne PGRS	
04	HAMIDI Mahdi	Vice-Doyen EQLE	
05	TALEB Lynda	Cheffe de département --Mathématiques	
06	DEGHICHE Djamel	Chef de département -- Physique	
07	AYATI Fadila	Cheffe de département -- Chimie	
08	RAHMANI Leila	Présidente du CSD de Mathématiques	
09	BENZIZIDIA/LALAM Fadila	Présidente du CSD de Physique	
10	MEZIANE Dalila	Présidente du CSD de Chimie	
11	MEZEGHRANE Abdelaziz	Directeur du Laboratoire LPCQ	
12	BOUDINAR Salem	Directeur du Laboratoire LPCM	
13	GOUBI Mouloud	Directeur du Laboratoire LMPA	
14	OUKACHA Brahim	Directeur du Laboratoire LAROMAD	Absent
15	CHAOUCHI Ahcène	Directeur du Laboratoire LCAGC	
16	ALIOUAT/LEFGOUM Djazira	Responsable de la Bibliothèque de la Faculté	
17	ELIAS Abdelhamid	Membre élu—Rang magistral	
18	MECHOUET Mourad	Membre élu—Rang magistral	
19	BOUZAR Hamid	Membre élu—Rang magistral	
20	AIDENE Mohamed	Membre élu—Rang magistral	
21	FELLAG Hocine	Membre élu—Rang magistral	
22	HAMMOUTENE Nadjia	Membre élu--MAA	
23	HARRACHE Fazia	Membre élu--MAA	

Déroulement des travaux.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt du mois d'octobre, à 09h, s'est tenue une réunion extraordinaire du Conseil Scientifique de la Faculté à la salle de réunions de la Faculté.
Etaient présents (se référer à la page 2).

Les points inscrits à l'ordre du jour sont :

1. Adoption du Règlement Intérieur du CSF
2. Soutenance de Doctorat
3. Classement des candidats au programme de mobilité à l'étranger au titre de l'exercice 2022
4. Divers

1. Adoption du règlement intérieur du CSF

Suite au renouvellement du CSF (réf. décision ministérielle N°840 du 17 juillet 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil Scientifique de la Faculté des Sciences de l'UMMTO) et conformément à la réglementation en vigueur, un avant-projet de règlement intérieur a été proposé par le président du CSF, et soumis aux membres du Conseil Scientifique pour discussion et enrichissement.

Le président a rappelé les textes réglementaires relatifs aux modalités de fonctionnement du CSF et a ouvert le débat pour l'amendement de l'avant-projet du règlement. Après lecture et discussion (un par un) de tous les articles, le texte (Règlement intérieur ci-joint en Annexe 5), a été adopté à l'unanimité.

2. Soutenance de Doctorat 3^{ème} cycle en Chimie de Madame SEHAKI Chabha. Thèse en Cotutelle internationale.

M^{me} SEHAKI Chabha a déposé une demande d'inscription en cinquième année, avec reformulation de l'intitulé du sujet de thèse et une demande de soutenance de thèse de doctorat LMD en cotutelle. Ce dossier a été étudié par le CFD et le CSD de chimie et a reçu un avis favorable.

Après examen du dossier, le CSF a entériné la décision du CFD et CSD de Chimie et a émis un avis favorable à :

- La réinscription en cinquième (5^{ème}) année doctorat 3^{ème} cycle** au titre de l'année 2022 – 2023 avec demande de reformulation de l'intitulé de la thèse :
 - **Ancien titre** : Etude de la composition chimique et du potentiel **bioactif** de *Pistacia lentiscus*, plante médicinale traditionnelle d'Algérie
 - **Nouveau titre** : Etude de la composition chimique et du potentiel **biologique** de *Pistacia lentiscus*, plante médicinale traditionnelle d'Algérie.
- Retour de Formation** : La doctorante a bénéficié d'une bourse Profas B+ d'une durée de 16 mois au sein de l'université Jules Verne de Picardie, France. Laboratoire de Biologie et de Plantes et innovation (BIOPI, UMR transfrontalière INRAE 1158 BioEcoAgro), dans le cadre d'une cotutelle internationale :
 - Début de la formation : le 16 janvier 2020
 - Retour de formation : le 07 septembre 2022, avec un bilan scientifique jugé très positif.
 - Directeur de thèse (Algérien) : Pr. Farida FERNANE
 - Directeur de thèse (Français) : Pr. Eric GONTIER

- Début de la cotutelle : Décembre 2019
- Fin de la cotutelle : Date de Soutenance (cf. Article 12 de la convention de cotutelle).

iii. La soutenance de thèse.

Informations sur le doctorant

- Année de la première inscription en Doctorat : 2018/2019
- Formation doctorale : Chimie
- Filière/Spécialité : Chimie /Chimie Pharmaceutique
- Laboratoire d'affiliation : Laboratoire des Ressources Naturelles (UMMTO)

Informations sur le dossier déposé

- Un manuscrit de 175 pages et un résumé de thèse
- Un rapport favorable à la soutenance établi par les deux directeurs de thèse
- Une publication internationale (**catégorie A**). **Rang** : premier auteur
- Un carnet du doctorant renseigné conformément à l'arrêté 547, avec **225 points** validés par le **CFD**.
- Des attestations validant les cours de renforcement des connaissances
- Attestations de communications nationales et internationales
- Une proposition de jury de soutenance de thèse en cotutelle

Informations sur la publication

- **Intitulé de la publication:** Profiling of Essential Oils from the Leaves of *Pistacialentiscus* Collected in the Algerian Region of Tizi-Ouzou: Evidence of Chemical Variations Associated with Climatic Contrasts between Littoral and Mountain Samples.
- **Auteurs :** Chabha Sehaki, Nathalie Jullian, Elodie Choque, Rebecca Dauwe, Jean Xavier Fontaine, Roland Molinie, Fadila Ayati, Farida Fernane and Eric Gontier
- **Position du candidat:** Première ; **Revue :** Molecules ; **Catégorie :** A ;
- **Facteur d'impact :** 4,927 et **SJR**=0,705 ;
- **Editeur:** MDPI ; **Pérennité de la revue :** 1996
- **Spécialisation :** Chemistry ; **ISSN:** 1420-3049 ;
- **Base de données d'indexation:** Scopus et WOS
- **Processus d'expertise de la publication :** Soumise le 19/04/2022 Révisée le 22/06/2022, Acceptée le 23/06/2022, publiée en ligne le 28/06/2022
- **Volume, numéro, nombre de pages et année (si attribués) :** 27, 4148, 2 à 21, (2022)
- **DOI:** <https://doi.org/10.3390/molecules27134148>

Composition du jury (conformément à la convention de cotutelle et l'arrêté 547 du 02/06/2016) :

Nom et Prénom	Grade	Lieu d'exercice	Qualité
HOUALI Karim	Professeur	UMMTO	Président
FERNANE Farida	Professeur	UMMTO	Directrice (Algérie)
GONTIER Eric	Professeur	UPJV	Directeur (France)
MEZIOUG Dalila	Professeur	USTHB	Examinatrice
LAURAIN-MATTAR Dominique	Professeur	U-Lorraine	Examineur
AZIZ Aziz	Professeur	U-Reims	Examineur
MESNARD François	Professeur	UPJV	Invité
AYATI Fadila	MCA	UMMTO	Invitée

3. Classement des candidatures aux mobilités de courte durée à l'étranger au titre de l'exercice 2022

Les CSD ont procédé au classement des demandes de stage de perfectionnement (SP), séjours scientifiques de haut niveau (SSHN) et participations à manifestations scientifiques (PMS) à l'étranger (voir annexes 1, 2, 3 et 4), en se basant sur les critères mentionnés sur les grilles d'évaluations mises en ligne par les services concernés.

La répartition des mobilités a été arrêtée conformément à l'arrêté n° 1349 du 04 octobre 2022, lors de la réunion du conseil de direction élargie aux présidents des instances Scientifiques (CSF et CSD), en date du 13 octobre 2022, et dont le détail est consigné dans les tableaux ci-dessous :

Montant global	100%	7 200 000,00 DA
SSHN	30%	2 160 000,00 DA
SP - Doc	40%	2 880 000,00 DA
SP -ATS	05%	360 000,00 DA
PMS	25%	1 800 000,00 DA

Nombre de demandes enregistrées par département et par type de mobilité

Département	Chimie	Mathématiques	Physique	Total
SSHN	19	19	11	49
SP-doc	1	8	7	16
PMS	7	0	0	7
SP-ATS	09 demandes			

Le nombre de mobilités SSHN, SP et PMS attribués par département est résumé dans le tableau ci-dessous :

Département	Chimie	Mathématiques	Physique	Total
SSHN de 10 jours	04	03	03	10
SP de 20 jours au profit des doctorants	01	05	05	11
PMS	07	--	--	07
SP-ATS	02 SP de 17 jours sans titre de transport			

Les classements des candidats par département et par type de mobilité sont présentés en Annexe 2, 3, 4 et 5. Il est à noter que pour les participations aux manifestations scientifiques (PMS), seul le département de chimie a enregistré des demandes de PMS pour cette année 2022.

- Le département de Mathématiques n'a pas retenu les candidatures n'ayant pas respecté la procédure d'inscription en ligne, obligatoire et exigée par l'administration de la faculté. Le CSF a pris acte de cette procédure administrative et a relevé les progrès réalisés dans l'organisation et la numérisation des services de la PGRS.
- Des insuffisances ont été signalées dans la grille d'évaluation du MERS notamment dans la classification des enseignants de grade MCB.
- Indexation des conférences internationales : Selon l'arrêté n° 1349 du 04 octobre 2022, fixant les critères d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger, la conférence internationale doit être classée et indexée dans des bases de données internationales reconnues et pérennes. Le CSF maintient également pour les PMS, les bases de données Scopus ou Web of Science.

- Après vérification, il s'est avéré que la conférence « TCBEEM-22 2022 - 41st TURKEY International Conference on Chemical, Biological, Environment & Medical Sciences », n'est pas indexée dans les bases suscitées. Il en est de même pour la conférence internationale EuroMembrane 2022.

3. Divers

3.1. Règlement intérieur du comité scientifique des départements

A l'instar du comité scientifique du département de physique qui a présenté son règlement intérieur, et validé par le CFS, il a été demandé aux CSD de Chimie et de Mathématiques d'adopter leur règlement intérieur.

3.2. Participation à des conférences nationales

Le CSF donne un avis favorable aux demandes de participation aux conférences nationales ci-dessous :

Auteur	Statut	Titre de la communication	Intitulé de la conférence	lieu de la conférence	Dates de la conférence
KELLOU Hamza	Doctorant en Physique	Synthesis, green control and characterization of platinum& platinum-capping nanoparticles.	« International Conference on Energy and Material Sciences	Université de Skikda	16 et 17 novembre 2022.
Achemine Farida	MCA	Solving a stochastic bi-matrix game using chance-constraint	SIGMA'2022 (Séminaire international en Génie industriel et mathématiques appliquées)	Université de Skikda	23-24 octobre 2022

3.3. Expertise de photocopiés pédagogiques

Suite aux rapports positifs des experts désignés auparavant pour l'évaluation des photocopiés dont les titres et les auteurs sont mentionnés ci-dessous, le CSF émet un avis favorable quant à leur utilisation par leurs auteurs aux fins prévues (versement dans le dossier d'habilitation, dépôt au niveau de la bibliothèque ou projet d'édition) :

Auteur	Intitulé du photocopié	Programme d'enseignement	Nombre de pages	Fins prévus (utilisation)
Mme ACHEMINE Farida	Introduction aux probabilités et à la statistique descriptive	Première année Licence Mathématiques & Informatique (L1).	72	Dépôt à la bibliothèque
Mme Karima BOUALAM	Introduction à la théorie des probabilités	2 ^{ème} année Licence Mathématiques (L2).	70	Habilitation Universitaire
Mr AMIROU Ahmed.	Initiation à la programmation des méthodes de l'analyse numérique	2ème année Licence Mathématiques (L2).	66	Projet d'édition (OPU)

3.4. Etat effectif du Laboratoire LPCM

Le CSF valide les décisions du conseil du laboratoire LPCM en date du 28 /09/2022, notamment :

- Réorganisation de l'équipe 4 (Chimie de Coordination) : Suite au départ en retraite du chef d'équipe, Pr. Ahmed ADKHIS, un nouveau chef d'équipe a été désigné, en l'occurrence, le Dr. BERRADJ Omar, MCA, membre de la même équipe.
- Réintégration du Pr. MECHOUET Mourad, au sein de l'équipe 3 (Nanostructures pour des applications en photocatalyse et en photovoltaïque) sous la direction du Professeure HAMADOU Lamia.

3.5. Proposition de nomination à un poste supérieur

Un avis favorable est accordé à la proposition de nomination de M. LAYEB Hatem, MCB, au poste de responsable de l'équipe de filière formation en Chimie, en remplacement de Monsieur CHEKNOUN Salem, et suivant l'arrêté d'habilitation N°1139 du 03 août 2016 portant harmonisation des masters habilités au titre de l'université de Tizi-Ouzou dans le domaine de Sciences de la Matière.

La séance fut levée à 12h00.

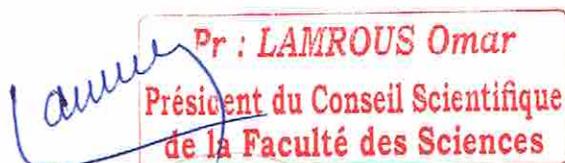
La secrétaire de séance

Le président du CSF
Pr. Omar LAMROUS

Vice Doyenne Chargée de la Post-Graduation
de la Recherche Scientifique
et des Relations Extérieures
Prof: Fazia BEDOUHENE



Pr : LAMROUS Omar
Président du Conseil Scientifique
de la Faculté des Sciences



ANNEXE 01

Classement des candidats au programme de mobilité à l'étranger Département de Mathématiques

1- Séjours Scientifiques de Haut Niveau (SSHN)

Liste des candidats retenus

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
01	HAMAZ	Abdelghani	MCA	10j	France (Paris)
02	AIDENE	Mohamed	Prof	10j	France (Paris)
03	RAHMANI	Leila	Prof	10j	France (Lyon)

Liste d'attente des candidats

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
04	MERAKEB	Abdelkader	PROF	10j	France (Paris)
05	ACHEMINE	Farida	MCA	10j	France (Paris)
06	CHEBBAH	Mohammed	MCB	10j	France (Paris)
07	OUKACHA	Brahim	PROF	10j	France (Paris)
08	LADJIMI	Fetima	MCB	10j	France (Paris)
09	BENNANI	Cherifa	MCB	10j	France (Paris)
10	BENAOUDIA	Djamila	MCB	10j	France (Paris)
11	BELKACEM	Cherifa	MCB	10j	France (Paris)
11	MELLAH	Omar	MCB	10j	France (Paris)
13	GUETTAF	Rabah	MCB	10j	France (Paris)
14	MERABET	Dalila	MCB	10j	France (Paris)
15	IBAOUENE	Youcef	MCB	10j	France (Paris)
16	AMIROU	Ahmed	MCB	10j	France (Paris)
16	GRAICHE	Farid	MCB	10j	France (Paris)
18	CHALLALI	Nourddine	MCB	10j	France (Paris)
18	AMMOURA	Meriem	MCB	10j	France (Paris)

2- Stages de perfectionnement (SP)

Liste des candidats retenus

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
01	ZEMOUL	Sara Imene	Doctorante	20j	France (Paris)
02	HARROUCHE	Lyasmine	Doctorante	20j	France (Paris)
03	GHERDAOUI	Rabah	Doctorant	20j	Italie (Rome)
04	DJEBID	Ali	Doctorant	20j	France (Paris)
05	HADDADOU	Kamelia	Doctorante	20j	France (Paris)

Liste d'attente des candidats

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
06	DJEBARA	Sabiha	Doctorante	20j	France (Paris)
07	KHERBOUCHE	Lynda	Doctorante	20j	France (Paris)
08	ZERROUKI	Djamel	Doctorant	20j	France (Paris)

ANNEXE 02

Classement des candidats au programme de mobilité à l'étranger
Département de Physique

1- Séjours Scientifiques de Haut Niveau (SSHN)

Liste des candidats retenus

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
01	BENBRAHIM	Nassima	Prof	10j	France (Lyon)
02	BOUDINAR	Salem	MCA	10j	France (Lyon)
03	LAMROUS	Omar	Prof	10j	France (Paris)

Liste d'attente des candidats

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
04	SAAD	Farida	MCB	10j	France (Paris)
05	ZENIA	Hand	MCA	10j	France (Paris)
06	ZIANE	Abdelhamid	Prof	10j	France (Paris)
07	MOKRANI	Saida	MCA	10j	France (Paris)
08	MEGCHICHE	El Hocine	Prof	10j	France (Paris)
09	HAMMOUM	Karima	MCA	10j	France (Paris)
10	HARCHAOUI	Nadra	MCA	10j	France (Paris)
11	BEDDEK	Lynda	MCB	10j	France (Paris)

2- Stages de perfectionnement (SP)

Liste des candidats retenus

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
01	BENMAMMAR	Rima	Doctorante	20j	France (Lyon)
02	KAIS	Salim	Doctorant	20j	France (Paris)
03	MESBAHI	Lyes	Doctorant	20j	France (Paris)
04	KELLOU	Hamza	Doctorant	20j	France (Paris)
05	DJEMAI	Lylia	Doctorante	20j	France (Lyon)

Liste d'attente des candidats

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
06	ZAIDI	Lydia	Doctorante	20j	France (Lyon)
07	SI TAYEB	Belkacem	Doctorante	20j	France (Lyon)

ANNEXE 03

Classement des candidats au programme de mobilité à l'étranger Département de Chimie

1- Séjours Scientifiques de Haut Niveau (SSHN)

Liste des candidats retenus

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
01	MECHOUET	Mourad	Prof	10j	France (Lyon)
02	LAMRANI	Nouara	Prof	10j	France (Paris)
03	MEZIANE	Dalila	Prof	10j	France (Paris)
04	DERRIDJ	Fazia	Prof	10j	France (Lyon)

Liste d'attente des candidats

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
05	DERMECHE	Leila	Prof	10j	France (Paris)
06	OUKACHA	Djamila	MCA	10j	France (Paris)
07	AMAR	Anissa	MCA	10j	France (Paris)
08	DAHMANI	Nacera	Prof	10j	France (Paris)
09	RAHAL	Foudil	MCB	10j	France (Paris)
10	GUECHTOULI	Nabila	MCA	10j	France (Paris)
11	KICHOU	Noura	MCA	10j	France (Paris)
12	FERRAG	Fatiha	MCA	10j	France (Paris)
13	BOZETINE	Hakima	MCA	10j	France (Paris)
14	ANNANE	Kahina	MCA	10j	France (Paris)
15	DEKKAR	Sadia	MCB	10j	France (Paris)
16	ALLAM	Djaouida	MCB	10j	France (Paris)
17	ALI	Oumessaad	MCB	10j	France (Paris)
18	NAIT ABDELLAH	Zahra	MCA	10j	France (Paris)

2- Participation aux manifestations scientifiques (PMS)

Liste des candidats retenus (sous réserve de l'indexation de la conférence)

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
01	KICHOU	Noura	MCA	07j	France (Paris)
02	DERMECHE	Leila	Prof	07j	France (Paris)
03	MAZARI	Tassadit	Prof	07j	France (Paris)
04	GUECHTOULI	Nabila	MCA	07j	France (Paris)
05	ALI	Oumessaad	MCB	07j	France (Paris)
06	KHIAR	Chahinez	MCB	07j	France (Paris)
07	MALKI	Mohamed	Doctorant	07j	France (Paris)

3- Stages de perfectionnement (SP)

Liste des candidats retenus

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
1	TEZKRATT	Amar	Doctorant	20j	France (Paris)

ANNEXE 04

Classement des candidats au programme de mobilité à l'étranger (SP) Personnel ATS

Liste des candidats retenus (sans titre de transport)

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
01	SALHI épouse HERNANE	Karima	Administrateur principal	17j	France (Paris)
02	BOUKHARI	Samia	Administrateur	17j	France (Paris)

Liste d'attente des candidats (sans titre de transport)

Classement	Nom	Prénom	Statut	Durée (jours)	Destination
03	AIDER	Dalila	Attachée des laboratoires	17j	France (Paris)
04	BENAI	Baya	Administrateur principal	17j	France (Paris)
04	HADJALI	Belkacem	Attaché de bibliothèque universitaire niveau 2	17j	France (Paris)
06	BELAIDI	Hamid	Ingénieur d'état en informatique	17j	France (Paris)
07	NAIT ABDERRAHMANE	Ferroudja	Assistant d'ingénieur N1	17j	France (Paris)
08	IKENE	Houria	Attaché des laboratoires	17j	France (Paris)
09	MERZOUK	Tahar	Ingénieur principal de laboratoires	17j	France (Paris)

Fin des ANNEXES 1-4.

Les pages 12-16 sont réservées au règlement intérieur du CSF.





Règlement intérieur du Conseil Scientifique de la Faculté des Sciences-UMMTO



Ce règlement contient 22 articles
répartis en 8 chapitres.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir
les modalités de fonctionnement du Conseil Scientifique
de la Faculté (CSF) des Sciences de l'Université de Tizi-Ouzou.

- Vu, le décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université (J.O.R.A.D.P année 2003, n° 51, pages 4 – 13), modifié et complété par le décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006 (J.O.R.A.D.P année 2006, n° 61, pages 21 – 22) ,
- Vu, l'arrêté du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du conseil scientifique de la faculté,
- Vu, l'arrêté 840 du 17 juillet 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté des sciences de l'UMMTO.

Chapitre I – MISSIONS ET PRÉROGATIVES

Article 1.

Le CSF émet des avis et recommandations sur :

- l'organisation et le contenu des enseignements,
- l'organisation des travaux de recherche,
- les propositions des programmes de recherche,
- les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières, d'unités et de laboratoires de recherche,
- les profils et les besoins en enseignants.
Il est en outre chargé :
- d'agrèer les résultats de concours et des sujets de recherche de post graduation et en arrête la constitution des jurys de soutenance.
- d'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté,
- d'assurer la liaison entre l'enseignement et la recherche.
- de mettre en place des groupes de réflexion : lorsqu'une décision ou la gestion d'un sujet spécifique nécessitent une réflexion approfondie, le CSF peut constituer, parmi ses membres, des groupes de réflexion chargés de son instruction et de faire des propositions,
- d'organiser des séminaires pour permettre des échanges approfondis sur certains sujets pédagogiques et scientifiques.

- de donner un avis sur les propositions de nomination de responsables pédagogiques (domaines, filières, spécialités, ...).

Article 2.

Le Doyen dispose de la possibilité de solliciter l'avis du CSF sur toute autre question d'ordre pédagogique ou scientifique ou sur les sujets lui paraissant de nécessité.

* * *

Chapitre II – SESSION ET PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Article 3.

Le CSF se réunit en session ordinaire et au minimum une fois tous les trois(03) mois à l'initiative et sur convocation du président. Cette demande doit comporter un ordre du jour précis.

Les convocations aux réunions du CSF sont adressées à ses membres par voie électronique au moins dix (10) jours avant la date de leur tenue, sauf dans le cas où une séance extraordinaire serait organisée en raison d'une situation d'urgence. Elles sont accompagnées d'un ordre du jour établi par le président sur proposition du doyen et, dans la mesure du possible, des documents relatifs à l'étude des questions à examiner. Dans le cas de séances extraordinaires, le CSF se réunit à la demande soit du président, soit des deux tiers au moins de ses membres en exercice, soit du doyen de la faculté.

Article 4.

Le président du CSF est chargé :

- de diriger les travaux du conseil. Il ouvre et lève la séance, organise les discussions et fait appliquer le règlement intérieur pendant les séances.
- Une ou plusieurs suspensions de séance peuvent être décidées par le Président à son initiative ou à la demande de certains de ses membres.
- Tout membre du conseil peut proposer un amendement à tout projet d'avis. Sur décision du président, cet amendement est soumis au vote du CSF.
- Si un membre se trouve en situation de conflit d'intérêts ou intéressé à une affaire qui fait l'objet du point à l'ordre d'un jour, il en informe le Président dès qu'il a connaissance de cette situation de conflit ou de cette relation d'intérêts. Il quitte immédiatement la séance et ne prend part ni aux débats, ni aux votes relatifs à ce point. Il reprend part à la réunion dès que ce point est traité.
- Si le Président du CSF se trouve en situation de conflit d'intérêts ou intéressé à une affaire qui fait l'objet d'un point à l'ordre du jour, il fait procéder à l'élection d'un président de séance pour l'examen de ce point. Il quitte immédiatement la séance et ne participe ni aux débats, ni au vote relatifs à ce point de l'ordre du jour. Il reprend part à la séance et reprend la présidence dès que ce point est traité.

Article 5.

En cas d'absence exceptionnelle du président du CSF de la faculté, le président de séance est choisi parmi les membres présents justifiant du grade le plus élevé. Le procès verbal (PV) est signé conjointement par le président choisi et le doyen de la faculté. Le président du CSF est tenu d'adopter les décisions consignées dans le PV.

Chapitre III - ORDRE DU JOUR ET CONVOCATION

Article 6.

L'ordre du jour des sessions ordinaires est établi par le président du CSF en concertation avec le doyen de la faculté.
Les membres peuvent adjoindre toute question lors de l'ouverture de la session.

Article 7.

La convocation accompagnée de l'ordre du jour est transmise aux membres du conseil dix (10) jours au moins avant la date de la réunion ordinaire et cinq (05) jours avant la date de la réunion extraordinaire.

Article 8.

La convocation est accompagnée des documents destinés à être examinés par le CSF, si nécessaire.

Chapitre IV – SECRÉTARIAT DU CONSEIL

Article 9.

Le secrétariat du CSF est assuré par le vice-doyen chargé de la Post-Graduation, de la Recherche et des Relations Extérieures. Son rôle est d'assurer le suivi du fonctionnement du conseil et de conserver ses archives. Il est chargé en outre de :

- la réception et la vérification de la conformité des dossiers soumis à l'avis du conseil,
- la mise à la disposition des membres de toute la documentation nécessaire notamment les textes législatifs pour la bonne tenue des sessions,
- la gestion et la diffusion des PV du CSF (affichage sur site de la faculté, etc...)

Chapitre V – GESTION DES RÉUNIONS ET ASSIDUITÉ DES MEMBRES

Article 10.

Le CSF ne peut valablement délibérer que si les deux tiers au moins de ses membres en exercice sont présents, le quorum étant vérifié à l'ouverture de la séance.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, le président convoque à nouveau le conseil sur le même ordre du jour dans un délai de huit (08) jours maximum; aucune condition de quorum n'est alors exigée pour la validité de ses délibérations.

Article 11.

Au cas où un membre ne peut assister à une séance du conseil pour une raison valable justifiée, il doit en informer à l'avance le président.



Article 12.

Après trois (03) absences non justifiées :

- d'un membre élu, le CSF prononce sa suspension. Il est remplacé par élection et conformément à la réglementation en vigueur.
- d'un directeur de laboratoire, le conseil scientifique de la faculté prononce sa suspension après consultation du Recteur et du conseil de laboratoire.

Dans les deux cas, la suspension doit être portée sur le PV du CSF.

Article 13.

Un membre nommé ou élu, démissionnaire ou perdant au cours de son mandat la qualité au titre de laquelle il a été élu ou nommé, en informe sans délai le président du CSF et le doyen par écrit. Il est procédé à un renouvellement de l'élu par élection et du nommé par le membre nouvellement nommé et ce dans le délai maximum de trois (03) mois à partir de la constatation de la vacance. Dans ce cas, la durée du mandat du nouveau nommé ou élu court jusqu'à la date du renouvellement complet du CSF. Le remplacement doit être porté sur le PV du CSF

Article 14.

Le membre élu, qui change de grade durant le mandat approuvé au CSF, garde durant tout le mandat, la qualité de membre dans la catégorie dans laquelle il a été élu.

Article 15.

Les membres sont soumis à l'obligation de réserve et doivent observer une discrétion absolue par rapport aux avis exprimés. Tout avis adopté et porté sur le PV du CSF, engage tous ses membres.

Article 16.

Les avis du CSF sont pris par consensus. En cas d'absence de consensus, constaté par le président, les avis sont votés à la majorité. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Article 17.

Le CSF peut consulter ou faire appel à toute personne qui, en raison de ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

Article 18.

Les dossiers, les PV et les extraits de PV des comités scientifiques des départements doivent être transmis au secrétariat du CSF au moins une semaine avant la date de la réunion du conseil, sous format papier et électronique.



Chapitre VI – PROCES VERBAL

Article 19.

Les résultats des travaux du CSF sont consignés sur des PV transcrits sur un registre déposé au secrétariat du CSF.

Le PV de réunion est signé par le président et le secrétaire de séance puis communiqué au doyen de la faculté et aux membres dans un délai de quinze (15) jours suivant la date de la réunion. Le doyen de la faculté en fait transmission au recteur et au vice-recteur chargé de la formation supérieure de la post-graduation, de l'habilitation universitaire et de la recherche scientifique.

Chapitre VII – RELATION ENTRE LES INSTANCES SCIENTIFIQUES

Article 20.

Relation entre le comité scientifique du département (CSD) et le CSF :

- Les ordres du jour du CSD et du CSF doivent être harmonisés,
- les recours doivent être conduits selon l'ordre hiérarchique établi suivant :
 1. Comité de Formation Doctorale (CFD)
 2. Comité scientifique du département (CSD)
 3. Conseil scientifique de la faculté (CSF)
 4. Conseil scientifique de l'université (CSU),
- les avis des instances scientifiques doivent être argumentés, précis et sans équivoques.

Article 21.

Les avis et les recommandations des instances scientifiques doivent être adoptés dans le respect de leurs hiérarchies.

Chapitre VIII – APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 22.

Le présent règlement intérieur est adopté par le CSF lors de la séance du 20 octobre 2022.

Tizi-Ouzou, le 20 octobre 2022

Le Président du Conseil Scientifique de la Faculté

Pr. Omar LAMROUS


Pr. LAMROUS Omar
Président du Conseil Scientifique
de la Faculté des Sciences